



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

L'An DEUX MILLE VINGT ET UN, le 27 MAI à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de ESCLAINVILLERS sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, PERONNET Fabienne, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, DAMAY Lydie, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëtitia, DEMORSY Roselyne

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 48
 · dont suppléés : 0

Membres représentés : 10

Votants : 58

Date de la convocation
21 mai 2021

Secrétaire de séance :
Ch. De Caffarelli

Messieurs DURAND Pierre, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, VERONT Fabrice, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, HOLLINGUE Rémy, M. DARCIS Philippe, LESCUREUX André, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, PARENTY Vincent, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe,

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de BLIN Nicolas, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, Mme PATRICE-BOURDELLE de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. CHANTRELLE Brice de M. CAPELLE Hubert, M. DOVERGNE Alain de Mme ATTAGNANT Hélène, M. DE CAFFARELLI Christian de M. DEPRET Patrick, M. JUBERT Patrick de Mme BERTOUX Julia, M. MOURIER Francis de Mme RIHET Anne, M. TEN Franck de M. VIOLETTE Paul, M. DEMOUY Bertrand de Mme RIQUIER Ludivine

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Messieurs CARON Hubert, BERTHE Pascal, LEGRAND Marc, TOURNIQUET Gautier, DAMAY Jean-Michel, BLIN Nicolas, LECOINTE Jean Noël, CAPELLE Hubert, DEPRET Patrick, VIOLETTE Paul, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

Mesdames ROSE Maryse-Corrinne, ATTAGNANT Hélène, BERTOUX Julia, RIHET Anne, RIQUIER Ludivine, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie

OBJET : POLITIQUE TERRITORIALE - CD 80 /CCALN PROJET MAISON FRANCE SERVICE – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président de la CCALN

Vu les délibérations du Conseil départemental de la Somme en date du 12 octobre 2016 et du 08 février 2017 adoptant les modalités de la politique territoriale 2017-2020,

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCALN en date du 28 septembre 2017 approuvant les dispositions du contrat de territoire 2017-2020,

Vu la délibération du Conseil départemental de la Somme en date du 24 juin 2020 approuvant les orientations prolongeant la politique territoriale jusqu'au 31 décembre 2021,

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental de la Somme en date du 05 octobre 2020 approuvant les dispositions du présent avenant,

Vu la délibération du 28 janvier 2021 du Conseil Communautaire relatif à l'avenant n° 1 au contrat de territoire 2017-2020,

Vu la délibération du 10 décembre 2020 relative au plan de financement de l'espace France service,

La Communauté de communes Avre Luce Noye soucieuse de répondre au mieux aux besoins des habitants sur son territoire, en cohérence avec le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics 2018-2023 et avec les dispositions de la circulaire du Premier ministre n°6094 du 1er juillet 2019 - création des Maisons France Services, s'est inscrite dans un projet de création d'une Maison France Service (MFS).

La structure labellisée fin 2020, se situe 13 rue Maurice Garin à MOREUIL (80110).

L'accueil du public et des partenaires de la structure doit se faire dans pourquoi la CCALN envisage la destruction d'une partie d'un bâtiment, situé en face du bâtiment principal de la structure. Ce bâtiment n'est aujourd'hui plus aux normes en termes de sécurité (charpente, toiture...) ainsi qu'en terme de consommation d'énergie. Cette opération, qui ne peut être prise en charge au titre d'une quelconque dotation sera payé intégralement par La Communauté de communauté de communes.

Diagnostic Amiante	SARL Athos Solution	965 € HT	1 158 € TTC
Destruction du Bâtiment	SDC Decolnet	8053€ HT	9 663.60€ TTC
Reprise installation électrique avant démolition	Cynergie	1 670€ HT	2 004€ TTC
Total		11 653€ HT	13 983.60€ TTC

La seconde partie du bâtiment sera remise aux normes (sécurisation de l'équipement, mise aux normes électrique...) afin d'accueillir les partenaires de la structure de plus en plus nombreux.

Pour information, ce bâtiment accueille déjà l'Aide Sociale à l'Enfance (dans le cadre des visites médiatisées avec les familles), Initiative Somme, Somme Emploi Service...

A ce titre la Communauté de communes pourrait percevoir de la DSIL « plan de relance » (45%) pour un montant de 6 169.13€, ainsi que de la DETR (35%) pour un montant de 4 798.21€. Soit un reste de à charge de 2 741.85€

Réfection de la toiture	Ent Mazurier	12 872.83€ HT	15 447.40€ TTC
Electricité – chauffage : Mise aux normes	Ent Corroyer	836.36€ HT	1 003.63€ TTC
Total		13 709.19€ HT	16 451.03€ TTC

Le parking de la structure vieillissant, voire même dangereux (affaissement de chaussée) pourrait également être refait. Il serait ainsi rendu accessible à tous les publics (notamment des places réservées aux personnes en situation de handicap : places PMR et pour les familles avec enfants : PMI).

A ce titre la communauté de communes pourrait percevoir de la DETR à hauteur de 35% soit 4 788 € avec un reste à charge de 8 892€.

Réfection du Parking en enrobé	STAG	13 680€ HT	16 416€ TTC
Mobiliers et équipements	Perspectives	11 295.70€ HT	13 554.84€ TTC

Le projet est éligible à la subvention du Conseil Départemental au titre de la politique territoriale 2017-2020, et correspond à la fiche action n°13.

Le projet global est de 50 337.89 €. Le Conseil Départemental accompagne le projet à hauteur de 25% maximum, soit un montant de **12 584.47€**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Entérine dans le cadre Contrat de Territoire signé avec le Département, la demande de subvention telle que détaillée ci-dessus à hauteur de 12 584.47€
- Sollicite une demande d'autorisation pour commencement anticipé de l'opération,
- Autorise le Président et la Vice-Présidente en charge de l'Action sociale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 31/05/2021
Affiché le 31/05/2021

Fait et délibéré, le 27 MAI 2021
à ESCLAINVILLERS

Le Président,
Alain DOVERGNE

Communauté de Communes Avre Luce Noye
CCALN